

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XIX

MONTREAL, VENDREDI 6 NOVEMBRE, 1896

No 10

2295... ABONNÉS RÉGULIERS... 2295

SEMAINE PRÉCÉDENTE

Ça et là.

La taxe des bouchers Une délégation de l'Union protectrice des bouchers de Montréal, a fait savoir à l'Hôtel de Ville que les bouchers seraient satisfaits si tous les propriétaires d'étaux privés, sans distinction, étaient tenus de payer une licence de \$50, au lieu de celle de \$100 qui pesait sur eux, et contre laquelle ils réclament depuis longtemps.

Ils demandent en outre que le règlement concernant la distance de 500 verges des marchés publics pour la vente des viandes soit strictement observé.

Il nous semble que cette base d'entente est sage et si les bouchers se montrent unis dans leurs propositions, les échevins n'auront aucun motif de leur refuser une diminution dans le prix de la licence qui est vraiment excessif.

Le marché Bonsecours De nouveau, on s'est occupé, à la commission des marchés, de l'agrandissement du marché Bonsecours. C'est une vieille question déjà qui a été abandonnée ces dernières années par suite du manque de fonds. Mais, comme le conseil demande à la Législature l'autorisation d'emprunter deux millions et que, sur les deux millions, il restera environ \$320,000, après avoir remboursé la dette flottante actuelle, l'échevin Marsolais voudrait enfin qu'on s'occupât du marché Bonsecours et il demande à la commission des finances \$100,000 pour l'expropriation du terrain nécessaire à l'agrandissement et \$50,000 pour les nouvelles constructions.

Nous ne savons pas si le comité des marchés remportera la victoire auprès du comité des finances, mais

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, PROPRIÉTAIRES.
Chambre 101, Bourse "New York Life."
Téléphone No 2517. Boîte de Poste No 917
Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payable d'avance.)

Montréal et Baie-Régale un an	\$2.00
Canada et États-Unis un an	1.50
France et Union Postale un an (à francs)	3.00

Tout abonnement est considéré comme renouvelé faute d'avis contraire, 15 jours avant l'expiration.

Labonnement ne cesse que sur un ordre écrit adressé au bureau même du journal.

Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,

Montréal, Canada

nous le souhaitons pour deux raisons : la première est que, comme chacun le sait, le marché actuel ne répond plus aux nécessités et aux besoins de la ville, son emplacement est insuffisant et ses abords sont impraticables ; la seconde c'est qu'il faut à toute force que le conseil municipal se décide à faire travailler les ouvriers du bâtiment qui chôment depuis trop longtemps.

Pour nous, nous l'avons déjà dit ici, nous aurions préféré qu'on fit un marché complètement neuf, avec tous les aménagements modernes, toutes les commodités voulues pour chaque genre de commerce qui se tient au marché, tous les dégagements possibles pour le mouvement des voitures, etc... nous avons même indiqué un moyen de faire du neuf sans qu'il en coûtât à la ville, mais évidemment nous prêchions dans le désert. On va donc agrandir, plus tard il faudra recommencer, puis finalement démolir et enfin reconstruire entièrement à neuf, c'est le meilleur moyen de passer des petits contrats aux amis que le commerce paiera naturellement avec des augmentations de taxes.

L'Exposition Internationale A l'assemblée générale qui doit avoir lieu aujourd'hui, la Chambre de Commerce du District de Montréal soumettra la proposition suivante au vote de ses membres :

" Considérant que l'opinion publique entretient, depuis un certain temps, l'espoir que Montréal, la métropole du Canada, doit tenir une Exposition Internationale; qu'une entreprise de cette nature ne doit pas être laissée à l'initiative privée, mais qu'elle doit recevoir l'appui moral et matériel des autorités, et principalement celui du gouvernement du Canada;

" Attendu que des échanges de vues l'Honorable Premier-Ministre et ses collègues d'une part, et quelques-uns des délégués des membres de la Chambre, et des citoyens influents de Montréal et du pays, ont eu pour objet de démontrer la grande opportunité qu'il y a, pour nos gouvernants, de promouvoir, par tous les moyens possibles, cette idée de tenir cette Exposition Internationale, et que l'année 1898 semble être l'époque la plus propice;

" Attendu que la cité de Montréal et le gouvernement de la province de Québec secondent ce projet, et l'appuieront au moyen de subventions, malgré l'état de gêne dans lequel se trouvent leurs finances;

" Attendu que personne ne veut rester étranger à cette grande idée et que tous comprennent les immenses bénéfices qu'en retirera le pays entier, au point de vue de son commerce, de son industrie et de ses arts, si elle est réalisée;

" Attendu que cette grande entreprise doit rester sous l'autorité immédiate du gouvernement du Canada, afin qu'elle obtienne tout le prestige et toute la confiance voulus;

" Et considérant que la Chambre de Commerce du district de Montréal favorise ardemment ce projet qu'elle offre, si nécessaire, son humble collaboration par tous les moyens en son pouvoir pour assurer sa réussite."

A ces causes :

La Chambre de Commerce du district de Montréal décide de déléguer auprès de l'honorable Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, une commission composée des membres du conseil de cette Chambre, avec autorisation de se mettre en relations avec toute association ou personne favorisant le projet et